



Publications

Consultez les résultats de la campagne 2016 en productions végétales AB sur www.moselle.chambre-agriculture.fr

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi
de 8h à 12h et de 13h à 17h
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV
Morhange, 2 rue du Pratel
Tél. 03 87 66 12 30
Sarrebou, 33 rue du Général De Gaulle
Tél. 03 87 66 04 41 (sauf le mercredi)

Nous contacter par téléphone :

Standard : 03 87 66 12 30

Economie, sociétés, installation, diversification :

Secteur ouest : C. Dorothé 03 87 66 12 49
Secteur sud est : N. Ors 03 87 66 04 41 (sauf mercredi)

C. Vendromelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation : 03 87 66 12 93

Point Info Bio : 0805 401 680

Centre de Formalités des Entreprises :

P. Teufel 03 87 66 12 57

Elevage

Elevage bovins lait : 03 87 66 12 46
Elevage bovins viande : 03 87 66 12 46
Elevage ovins : C. Vaillant 06 80 61 85 80
Identification bovins, ovins, caprins :
03 87 66 12 46

Agronomie, environnement, drainage, boues, bâtiment

Agronomie : Jamela Beccherlé 03 87 66 12 42
Environnement : C. Mangel 03 87 66 12 44
MVAB (Mission de valorisation des boues)/
drainage : A. Schrotzenberger 03 87 66 01 43
Bâtiments : M.J. Zimmermann 03 87 66 12 43

Organisme indépendant des boues :

L. Zidar 03 87 66 03 87

Juridique, aménagement

03 87 66 12 57

Form'agir

03 83 93 34 93
ou formation@lorraine.chambagri.fr

Nous contacter par mail :

prenom.nom@moselle.chambagri.fr
ou accueil@moselle.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture

Site internet : www.moselle.chambre-agriculture.fr
Twitter : cda57
www.lorraine.mesparcelles.fr

La méthanisation à la ferme : produire en toute autonomie

Pour un exploitant agricole, la méthanisation constitue une opportunité intéressante pour diversifier ses revenus. Cependant, concernant les installations à la ferme, il existait un gap important entre les manifestations d'intérêt et les réalisations. Il y avait deux raisons à cela : des investissements élevés et des revenus qui, même s'ils sont garantis, restaient mesurés.

La situation est en train d'évoluer, grâce à l'augmentation des tarifs d'achat d'électricité, avec une bonification spécifique concernant la petite méthanisation. Les contrats d'achat devraient passer de 15 à 20 ans. Les tarifs pour un 100 kW se situent légèrement en dessous des 22 c€/kWh.

L'amélioration de la rentabilité des petites installations, et la future revalorisation des tarifs donneront un nouvel élan à la filière. En outre, les tarifs ne seront plus conditionnés à la valorisation de la chaleur. Tous les voyants sont donc au vert pour favoriser un développement important de la méthanisation à la ferme. Concernant celle-ci, ajoutons que les coûts d'investissements sont à la baisse. Cette dernière peut être accentuée s'il préexiste une fosse sur l'exploitation.

Ce qui caractérise la petite méthanisation à la ferme, c'est une biomasse entrante principalement issue de la ferme avec une majorité de déjections animales. En France on dénombre

ainsi une cinquantaine d'unités en fonctionnement d'une puissance inférieure à 100 kW.

La technologie qui en découle doit être tout à la fois simple et efficace. Et ce pour baisser les coûts d'investissements, tout en garantissant une bonne productivité.

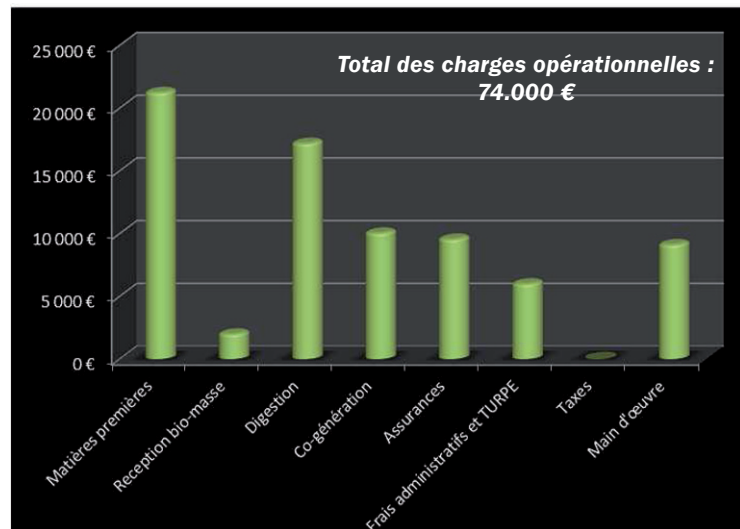
Dans notre cas un digesteur de 1.025 m³. Les installations existantes, collectant les effluents et les eaux usées issues de la salle de traite sont utilisées. La cogénération permettra une production de 100 kWh.

L'investissement se monte à 870.000 € avec un taux de subvention de 18 % (très variable selon les dossiers). Ces subventions serviront à financer une partie de l'apport, qui dans notre cas se monte à 21 %.

Les annuités se montent à 78.000 €.

Les charges opérationnelles se retrouvent dans le graphique ci-dessus.

La recette principale est la vente de 820.000 kWh/an pour un montant de près de 180.000 €. A ces recettes peuvent se rajouter



Le tarif de base

Puissance (Pmax)	Valeur (c€/kWh)
Pmax ≤ 80 kW	18
Pmax < 500 kW	16,5

Les valeurs intermédiaires sont déterminées par interpolations linéaires.

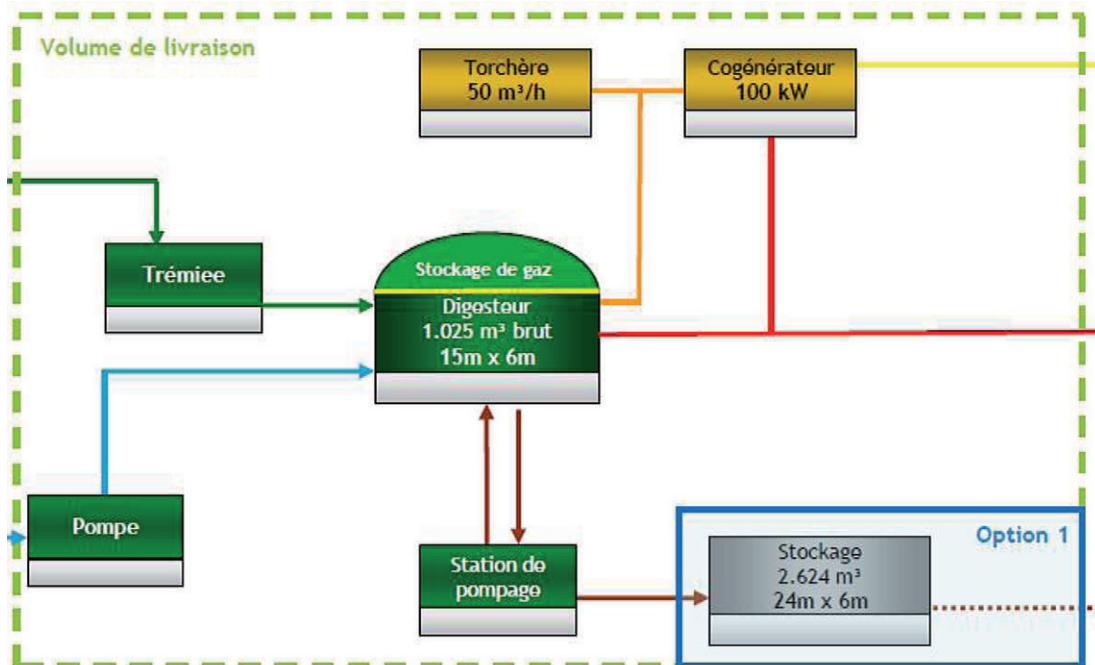
La prime effluente

% effluent dans la ration	Valeur (c€/kWh)
0 %	0
≥ 60 %	4

Sans cette prime, il devient très difficile de rentabiliser un méthaniseur à la ferme

Un exemple lorrain : Exploitation de 300 UGB

Intrants	Produits brut destinés au digesteur (t/an)	Ms	% dans la ration
Lisier bovins lait	2.140	9 %	26 %
Fumier bovins	2.480	23 %	30 %
Eaux usées	3.000	2 %	36 %
Ensilage	700	30 %	8 %
TOTAL	8.320		



une économie d'engrais estimée à 6.000 €/an.

Remarque : Nous sommes toujours en attente des nouveaux tarifs. Ces derniers devraient s'inspirer de l'arrêté du 30 octobre 2015. Il devrait s'articuler sur deux tarifs.

Dans notre étude, il en découle un prix de vente du kWh de 0.2186. Le résultat après impôt est d'environ 25.000 €, compte tenu d'une charge salariale de

9.200 €/an. Temps de travail journalier : 2 heures maximum.

La méthanisation à la ferme est une réalité qui a tout de même des limites.

- Une puissance de 75 kW semble être un minimum. Cela sous-entend un cheptel de taille suffisante. Si cela ne devait pas être le cas, il faudrait chercher des effluents à l'extérieur de l'entreprise. Et donc abandonner une partie de l'autonomie.

- Cette puissance doit être produite par une ration à forte dominante effluents. A titre indicatif 1000 tonnes de fumier, soit 67 UGB maîtrisable dans le bâtiment, produisent une puissance électrique de 16 kWh.

- Cette proportion d'effluent doit permettre d'obtenir une prime effluent la plus élevée possible, sans forcément chercher à tout prix les 4 c€/kWh.

- La zone des bâtiments doit permettre la mise en place de l'unité.

- L'incorporation d'un peu de cultures énergétique est indispensable pour optimiser la puissance.

Alain BADO, consultant

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement-bâtiment
Alain BADO, consultant
Tél. 03 87 66 12 44
alain.badoc@moselle.chambagri.fr

Comité de rédaction du 16/12/16 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.